

Taux marginaux 2026 pour les particuliers à l'égard de différents types de revenus

Revenu imposable (\$)		Taux d'imposition marginal 2026 (%)			
De	À	Intérêts et autres revenus	Gains en capital (inclusion 50%)	Dividendes déterminés	Dividendes non déterminés (ordinaire)
-	16 452,00	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
16 453,00	18 952,00	11,69%	5,85%	0,00%	0,84%
18 953,00	54 345,00	25,69%	12,85%	2,00%	16,94%
54 346,00	58 523,00	30,69%	15,35%	8,90%	22,69%
58 524,00	108 680,00	36,12%	18,06%	16,39%	28,93%
108 681,00	117 045,00	41,12%	20,56%	23,29%	34,68%
117 046,00	132 245,00	45,71%	22,86%	29,63%	39,96%
132 246,00	181 440,00	47,46%	23,73%	32,04%	41,97%
181 441,00	258 482,00	50,21%	25,11%	35,84%	45,14%
258 483,00	et plus	53,31%	26,65%	40,11%	48,70%

Taux marginaux 2026 pour les sociétés privées sous contrôle Canadien (SPCC)

Types de revenus	Taux d'imposition marginal 2026 (%)			
	Fédéral	Québec	Total	Net de l'IMRTD
Revenus d'une entreprise exploitée activement ADMISSIBLES à la déduction pour petites entreprises (Note B)	9,00%	3,20%	12,20%	12,20%
Revenus d'une entreprise exploitée activement NON ADMISSIBLES à la déduction pour petites entreprises	15,00%	11,50%	26,50%	26,50%
Revenus de placement (Note A)	38,67%	11,50%	50,17%	19,50%

Note A :

L'impôt fédéral inclut l'impôt en main remboursable au titre de dividende (IMRTD) pour 30,67%. L'IMRTD se compose du compte IMRTD non déterminé (IMRTDND) et IMRTD déterminé (IMRTDD) depuis 2019.

Note B :

Au Québec, la déduction accordée aux petites entreprises est réduite lorsque le nombre d'heures rémunérées des employés est inférieur à 5 500 et est entièrement éliminée lorsque ce nombre est égal ou inférieur à 5 000. Dans ce contexte, le taux d'imposition combiné sur le revenu d'entreprise exploitée activement, jusqu'au plafond des affaires, s'établit à 20,50 %, soit 9 % au fédéral et 11,5 % au provincial, lorsque les heures rémunérées des employés sont égales ou inférieures à 5 000.